

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du JEUDI 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-huit février s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, PROUVOST Gérard, Mme LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mme NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, MM. JEAUNAUX Jérôme, FALLET Jean-Luc, DIDIER Gérard et DECHAMPS Éric, Mmes PLANSON Patricia, SANCHEZ Marie, PETIT Marie-Christine et FÉTY Nora.

Absente ayant donné pouvoir : Mme LEGUILLETTE Christine à M. DIDIER Gérard.

Absente excusée : Mme MACREZ Stéphanie.

Absents : Mme BIBLOCQ Stéphanie, M. TEKOUK Beudihiba, Mmes SONNETTE Séverine, et DOINEL Josiane, M. BESSÉ Jean-Pierre et M. ROBERT Denis.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance M. DECHAMPS Éric.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### **PRESENTATION D'UN PROJET DE METHANISATION**

Sont accueillis Anne-Sophie VIVIER, Mathieu VIVIER et Cyrille DUBOIS agriculteurs, pour présenter leur projet de méthanisation agricole sur la commune de Charly sur Marne, au Conseil Municipal. Ces trois jeunes agriculteurs, basés sur les communes de Charly sur Marne, Château-Thierry, Bassevelles et Marigny en Orxois ont des exploitations de type polyculture (blé, maïs, colza, betteraves, pommes de terre, orge). L'objectif de la méthanisation agricole est d'utiliser des matières végétales afin qu'elles soient dégradées et de récupérer le biogaz issu de leur décomposition. Ce biogaz est ensuite injecté dans une canalisation de gaz, GRT dans le cas présent.

La totalité du digestat (matière résiduelle issues de la fermentation) sera utilisée comme engrais et épandue sur leurs exploitations.

Le site envisagé est situé sur le plateau nord de Charly sur Marne, plus précisément entre les éoliennes et la ferme de Beaurepaire. Ce site permet l'accès direct à la canalisation de gaz située non loin et il est éloigné de toute habitation. Après exposition du projet par les intéressés, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe compte tenu de l'implantation prévue située sur le plateau, VC4, éloignée des habitations.

Pour renforcer l'information du Conseil Municipal, une visite d'un site existant similaire sera proposée.

Le Conseil Municipal émet cependant des réserves sur la voirie et souhaite que les accès routiers se passent par le plateau et non par la Vallée (Charly sur Marne) afin d'éviter la dégradation de cette voie communale.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DEMANDE DE SUBVENTION CDDL POUR LA SECURITE INCENDIE ECOLE MATERNELLE ET SALLE LES ILLETES**

Monsieur le Maire explique que l'école maternelle et la salle les Illetes disposent d'une alarme incendie qui ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Les locaux sanitaires ne sont pas équipés de diffuseurs sonores avec flash pour les personnes handicapées.

Les travaux à l'école maternelle et à la salle les Illetes d'un montant de 3.500,95 € HT (4.201,13 € TTC) seraient financés par :

CDDL	30%	1.050,28 €
Autofinancement		3.150,85 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du CDDL, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de la sécurité incendie à l'école maternelle et la salle les Illetes.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CDDL POUR L'ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE**

Monsieur le Maire explique que les nouvelles normes environnementales interdisent l'usage de produits désherbants. La nécessité de maintenir les rues de la commune en bon état amène la commune à acquérir une machine désherbeuse.

Cette acquisition évaluée à 13.575,00 € HT (16.290,00 € TTC) serait financée par :

CDDL	20%	2.715,00 €
Autofinancement		13.575,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du CDDL, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour l'achat de la désherbeuse.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CDDL POUR L'INSTALLATION DE TABLEAUX NUMERIQUES A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'adapter les équipements de l'école élémentaire à l'utilisation collective du numérique. Il propose d'équiper chaque classe de l'école d'un tableau blanc interactif.

Les équipements d'un montant de 31.900,00 € HT (38.280,00 € TTC) seraient financés par :

DETR	40%	12.760,00 €
CDDL	30%	9.570,00 €
Autofinancement		15.950,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR et du CDDL, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de tableaux numériques à l'école élémentaire.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE**

Le Maire expose la situation actuelle du cimetière.

Actuellement, il reste dans le cimetière communal :

17 concessions trentenaires

9 concessions cinquantenaires

6 concessions en cavurnes

14 cases au columbarium

La moyenne de délivrance de concessions annuelle est de 15 sur les 10 dernières années.

Pour l'année 2018, 18 concessions ont été délivrées.

Afin de ne pas rencontrer de difficultés dans les prochaines années au niveau de la gestion du cimetière, la commune a décidé de réaliser un nouveau cimetière à proximité du cimetière existant. La réserve foncière inscrite au PLU en 2008 a été acquise en 2016 (5 281m<sup>2</sup> pour un coût de 250.000€). Trois tranches de travaux sont envisagées. Elles seront réalisées progressivement.

Le présent projet concerne la 1ere tranche avec la réalisation de 152 concessions, d'un columbarium, des circulations et de la clôture.

Les aménagements extérieurs seront simultanément réalisés dans le cadre des travaux de voirie.

Le Maire précise que les concessions qui seront délivrées seront situées à plus de 35m des constructions existantes, ce qui ne nécessite pas d'autorisation spéciale. Cependant une étude géologique sera réalisée et un rapport sur la nature du terrain sera établi.

Ce projet étant un aménagement structurant indispensable compte tenu du faible nombre de concessions disponibles la commune sollicite le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le coût des travaux est de :

<b>Coût T.T.C</b>	<b>311.797,20€</b>	259.831,00€ H.T
-------------------	--------------------	-----------------

Le plan de financement prévoit :

Subvention DETR 45%	116.923,95€
---------------------	-------------

Autofinancement HT	<u>194.873,25€</u>
--------------------	--------------------

<b>311.797,20€</b>
--------------------

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de la création du nouveau cimetière de Charly-sur-Marne.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES VESTIAIRES DU CENTRE DE SECOURS**

Le Centre de secours qui intervient sur la majorité des communes du territoire nécessite une rénovation et un entretien afin de l'adapter à la réglementation actuelle.

L'activité importante de ce centre (plus de 700 sorties annuelles), la vétusté des locaux, l'augmentation importante des effectifs et la féminisation des personnels rendent nécessaire la réalisation de ce projet.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Il consiste en :

La création des vestiaires féminins et masculins avec les sanitaires associés,

La création de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite,

La rénovation des locaux existants aux normes liées à l'activité du centre,

Les aménagements et les lieux.

Ce projet sera réalisé en partenariat avec le service départemental d'incendie et le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Plan de financement retenu.

<b>Coût T.T.C 493.454,54€</b>	411.212,12€ H.T
Subvention DETR 45%	185.045,45€
Subvention SDIS 35%	143.924,25€
Autofinancement 20%	82.242,42€
TVA 20%	<u>82.242,42€</u>
	<b>493.454,54€</b>

La participation communale sera compensée par le SDIS par une diminution de la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR et du SDIS, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de la rénovation - extension du centre de secours de Charly-sur-Marne.

### **SDIS DUREE DU REMBOURSEMENT DES TRAVAUX CENTRE DE SECOURS**

La commune a pris en charge volontairement le projet de rénovation du centre de secours de Charly sur Marne. Ces travaux entraînent pour la commune une charge financière importante que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) (83.538,56€) s'engage à rembourser à la commune en diminution de sa cotisation annuelle sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal estime que cette durée est inacceptable et demande qu'elle soit ramenée à 10 ans compte tenu de l'effort financier consenti par la commune pour un projet qui concerne l'ensemble du territoire. A défaut, la commune renoncera à l'engagement des travaux.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL - CONTRAT DE RURALITE) POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le véhicule diesel utilisé par l'agent communal pour assurer, dans la commune et sur le territoire local, les déplacements quotidiens est à remplacer pour respecter les règles environnementales.

Compte tenu du faible kilométrage quotidien concerné par ce sujet, il est envisagé de remplacer cette automobile par un véhicule électrique.

Cette acquisition d'un montant de 14.166,67€ HT (17.000€ TTC) serait financée par :

DSIL 40%	5.666,67€
Autofinancement	11.333,33€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL (contrat de

## DU CONSEIL MUNICIPAL

ruralité), décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de l'acquisition d'un véhicule électrique.

### **AMO POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'assistance à maître d'ouvrage du Cabinet INFRA Etudes pour la création d'un nouveau cimetière Route du Rez.

Le forfait HT de la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 17.000,36€ HT sur le montant de l'opération HT de 237.756,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat.

### **AMO POUR LES VESTIAIRES DU CENTRE DE SECOURS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'assistance à maître d'ouvrage de Clémentine HULIN, architecte, pour la rénovation des vestiaires du centre de secours, Route de Paris.

Le forfait HT de la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 34.457,12€ HT sur le montant de l'opération HT de 374.755,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les sanitaires et la rénovation du centre de secours.

### **CONVENTION DEFENSE INCENDIE AVEC L'USESA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'USESA (Union des Services de l'Eau Sud de l'Aisne) pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie de la commune, par le biais d'une convention de groupement de commandes avec adhésion.

Le coût de 1,88€/habitants en 2018 est révisable chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec l'USESA pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement de poteaux incendie de la commune.

### **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'un avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au profit de Madame Talbaux Christine.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h au 1<sup>er</sup> mars 2019 et la suppression du poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

### **CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en faveur de Madame Crapat Gaëlle.

En conséquence Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2019 et de ne pas supprimer le poste d'adjoint administratif existant, un agent jusqu'à présent contractuel, Madame Lassalle Cindy serait nommée sur ce poste, 35h au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Gonthier Daniel, adjoint technique territorial, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Il propose le recrutement d'un agent des services techniques jusqu'à présent contractuel, à savoir Monsieur Jaouen Ronan, sur le poste d'adjoint technique territorial à 35h pour un recrutement au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le maintien d'un poste d'adjoint technique territorial à 35 h pour un recrutement au 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **LOCATION IMMEUBLE 40 PLACE DELAHAYE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement sis 40 Place Delahaye n'est plus occupé depuis plusieurs mois. Il fait actuellement l'objet d'un rafraîchissement par un agent communal. Monsieur le Maire présente la demande de Madame Willocq Laurence, domiciliée à Charly sur Marne, qui souhaite l'occuper.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en location à Madame Willocq Laurence, le logement situé 40 Place Delahaye pour un loyer mensuel de 520€ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

### **BAIL 35BIS AVENUE FERNAND DROUET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'entreprise de recyclage de fils électriques exposé par Monsieur Le Corre lors de la séance du 16 juillet 2018.

Le Maire propose de louer le bâtiment sis 35bis avenue Fernand Drouet à M. Le Corre, Société SCR 02, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 gratuitement pour une période de six mois, puis 100€ de loyer mensuel lui seront demandé soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pendant un an pour lui permettre le démarrage de son entreprise. A l'issue de cette période, au 1<sup>er</sup> septembre 2020, le loyer sera de 300€/mois.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions précitées et autorise le Maire à signer le bail.

### **AVIS PLU COMMUNE DE COUPRU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coupru est arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Coupru.

### **SERVICE CIVIQUE**

Monsieur le Maire explique que la commune de Charly sur Marne a obtenu un agrément pour l'emploi d'un volontaire dans le cadre d'un service Civique, pour une durée de 24 heures hebdomadaires pour 8 mois, comprenant deux missions, l'une à l'école élémentaire pour des actions culturelles, l'autre en mairie pour une aide à l'outil informatique en faveur des administrés. Quentin Gallet a été retenu pour réaliser ses missions à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Ce dispositif donne lieu au versement d'une indemnité par l'Etat (Agence de Service de Paiement) et d'un complément par la commune, par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette mise en place et accepte le versement du soutien complémentaire à l'intéressé au titre de la collectivité d'accueil.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Le Maire apporte des informations sur la révision du PLU de la commune. Le Commissaire enquêteur est nommé. L'enquête publique débute le 18 mars 2019 à 14 heures pour se terminer le 19 avril 2019 à 12 heures. Quatre permanences se tiendront en mairie, à savoir :

- lundi 18 mars de 14h00 à 18h00
- mercredi 27 mars de 14h00 à 17h00
- samedi 06 avril de 09h00 à 12h00
- vendredi 19 avril de 09h00 à 12h00.

Toutes ces informations sont consultables sur le site de la commune.

➤ Le nettoyage de la commune « coteaux propres » se fera le samedi 16 mars prochain. Rendez-vous salle les Illettes à 08h30 jusqu'à 11h30.

➤ Le Maire a reçu l'organisateur de la fête des moissons qui souhaite l'organiser à Charly sur Marne le 16 août 2020.

L'association prend en charge l'organisation avec le soutien logistique de la commune.

➤ Les travaux d'aménagement hydraulique, Route du Rez, débuteront le 15 avril prochain.

➤ Marie-Christine PETIT fait part du besoin d'explications nécessaires aux habitants quant à la reprise de l'eau potable par l'USESA.

➤ Des problèmes de stationnement existent toujours rue Emile Morlot, dus aux incivilités et au non-respect de la réglementation en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.